



Extrait du SNES HORS DE FRANCE

<http://hdf.snes.edu/spip.php?article719>

Avenir de l'enseignement français à l'étranger : les deux branches de l'alternative

- AEFE -



Date de mise en ligne : mardi 20 novembre 2018

SNES HORS DE FRANCE

Sur la question de l'Avenir de l'enseignement français à l'étranger, deux lignes s'affrontent depuis plusieurs années. **Celle du SNES et des syndicats de la FSU consiste à défendre les missions de service public d'éducation à l'étranger aussi, et donc à mettre en avant l'Etablissement public AEFÉ, qui porte intrinsèquement ces missions inscrites dans la [loi de 1990](#)** (date de création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger). **L'autre ligne, qui selon nous se cache derrière l'insuffisance et la diminution des moyens budgétaires,** consiste à entretenir le flou sur la notion de « réseau d'enseignement français à l'étranger », et fait la part belle au développement des seuls établissements privés dits « partenaires ».

Les syndicats de la FSU ne sont pas opposés par principe au développement de partenaires, de labellisations, voire au doublement des effectifs d'élèves pour l'ensemble du réseau (volonté affichée par Emmanuel Macron). Le problème est, pour nous, à un autre niveau.

Tout d'abord, ces « développements » ne sont que le cache-misère de l'appauvrissement de l'Etablissement public AEFÉ. Le SNES et la FSU se battent sans relâche et depuis toujours **pour une dotation budgétaire à hauteur des besoins de l'Etablissement public.**

Ensuite, **les statuts des établissements comptent**, alors que d'aucuns font semblant de l'oublier. Une établissement en gestion directe (EGD) de l'AEFE travaille avec des règles imposées par son statut proche d'un EPLE (établissement public du MEN). Les établissements conventionnés de l'Agence sont eux-mêmes soumis, et cela est parfois difficile, à des contraintes similaires en termes de fonctionnement.

Dans ces établissements (EGD et conventionnés AEFÉ), les personnels sont couverts et cadrés par des textes similaires à ceux de la France et de la Fonction publique (statuts, obligations réglementaires de service, salaires, horaires, temps de travail, hygiène sécurité et conditions de travail) ; des instances démocratiques y permettent une certaine transparence (pour les usagers comme pour les personnels) et rendent possible le dialogue social. La FSU lutte sans relâche pour l'application et l'adaptation des textes France dans les établissements de l'AEFE, et obtient des avancées pour tous les personnels (voir notamment les articles listés en bas de la rubrique [Textes réglementaires](#) sur notre site).

En dehors des EGD et des conventionnés, chaque établissement « partenaire » fait plus ou moins ce qu'il veut. Et c'est là que les différences sont énormes, avec de nombreux cas où les droits n'existent pas ou ne sont pas respectés, où régnent l'opacité, l'autoritarisme et l'arbitraire, pratiques indignes de la France au sein de son rayonnement diplomatique.

À force de vouloir tout mélanger et de faire prendre des établissements français pour ce qu'ils ne sont pas, les usagers ont parfois du mal à s'y retrouver, sans parler des contenus pour les élèves ou de la situation des personnels.

C'est ce flou volontairement entretenu par certains que nous dénonçons et c'est pour cela, dans l'intérêt de l'Education, des personnels et des usagers, que nous nous battons, à la FSU, pour la défense et l'avenir de l'Etablissement public AEFÉ !

Vous pouvez prendre connaissance de notre publication [L'avenir de l'AEFE](#), qui retrace les grandes lignes de ces questions.

